

Séance du mardi 06 décembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	34	36

Date de la convocation
29 novembre 2016

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

et publication

07 décembre 2016

L'an deux mille seize et le mardi six décembre les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA-HUESO Josiane, CRAVENCERES : MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FITAN Jacques, FEUILLET-GALABERT Patricia, DUPOUY André, LANNE-SOUBIRAN : Jocelyne SANSON (suppléante de IMBERT Yves), LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, CENENT Frédéric, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, GARET Gilles, LARRIEU Edith, COMBRES Roger, HAMEL Bernard, LAPEYRE Josiane, MARQUE Magali, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia (suppléante de TARTAS Jacques), URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), LE HOUGA : MENACQ Bernard (pouvoir à SANSON Jocelyne), MANCIET Aline (pouvoir à FEUILLET-GALABERT Patricia), TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par WEEVERS Cornélia).

Absents : LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MANCIET : MUNOZ Sophie et SOULES Philippe.

OBJET DU VŒU : polyclinique des Chênes d'Aire sur l'Adour

Madame la Présidente porte à la connaissance de l'Assemblée les éléments d'informations suivants :

Depuis de très nombreuses années, la Polyclinique des Chênes d'Aire sur l'Adour rencontre des difficultés financières.

Le 09 décembre prochain, le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan doit statuer sur l'avenir de l'établissement, dont le redressement judiciaire avait été prolongé de 6 mois.

La Commission Permanente du Conseil Départemental réunie le 05 décembre 2016 a exprimé au travers d'un vœu les éléments suivants :

« Son inquiétude face à une possible fermeture de la Polyclinique des Chênes et à la disparition de plusieurs services indispensables à la sécurité et à la santé des Gersois,

De très nombreuses communes de l'Ouest Gersois bénéficient des interventions du service des urgences d'Aire sur l'Adour, dans le cadre d'une convention passée entre les Agences Régionales de Santé (ARS) Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

Si cette polyclinique ou ses services venaient à disparaître, la sécurité des gersois pourrait-elle être garantie, alors que plusieurs interventions récentes ont déjà révélé la fragilité du système existant ?

De plus, la disparition de la Polyclinique des Chênes, si elle devait se confirmer, aura également une incidence négative sur la politique de lutte contre la désertification médicale engagée par le Conseil départemental et l'Ordre des Médecins du Gers.

La solidarité de l'Assemblée Départementale à l'égard des 160 salariés.

Le maintien d'un service d'urgences à Aire sur l'Adour.

L'importance de disposer à proximité de l'Ouest gersois d'un établissement médico-chirurgical ».

Madame la Présidente propose de partager les éléments contenus dans le vœu de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gers et indique également que l'éventuelle suppression d'un service d'urgences à Aire sur l'Adour nuirait particulièrement à la sécurité des habitants de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac et aurait des conséquences sur le fonctionnement de l'ensemble des structures médicales de notre territoire.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le vœu ci-dessus,

DEMANDE à Monsieur le Préfet du Gers de bien vouloir porter ce vœu à la connaissance de Monsieur le Préfet des Landes et de l'ARS de la Région Nouvelle Aquitaine,

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Envoyé en préfecture le 07/12/2016

Recu en préfecture le 07/12/2016

Affiché le

ID : 032-243200409-20161206-DC542016-DE

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BAS-ARMAGNAC

Elisabeth DUPUY-MITERRAND.